

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de
Meurthe-et-Moselle

MAIRIE de CHAMPENOUX
54280

**PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 1^{er} avril 2016**

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Membres votants : 15

Date de convocation : 24/03/2016
Envoi à la Préfecture : 18/04/2016
Publication : 18/04/2016

L'an deux mil seize, le premier avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPENOUX s'est réuni en Mairie après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur GUIMONT Henri-Philippe, Maire.

Etaient présents : Mmes Claire CARTAUX, Catherine COISNE, Marie-Claude MONCHABLON, Corinne GENIN, et Corinne RIPPA MADONNA, Mrs. Henri-Philippe GUIMONT, Roger PREVOST, Bernard LEMONNIER, Christian GUILLAUME, Thierry VERMEIL DE CONCHARD et Serge FEGER.

Etaient absents excusés : Cédric LOTH, Philippe GERARDOT, Karine FELIX, Stéphanie DIDIERJEAN.

A donné pouvoir : Madame Stéphanie DIDIERJEAN à Monsieur Thierry VERMEIL DE CONCHARD, Madame Karine FELIX à Madame Claire CARTAUX, Monsieur Cédric LOTH à Monsieur Serge FEGER, Monsieur Philippe GERARDOT à Madame Corinne RIPPA MADONNA.

Secrétaire de séance : Serge FEGER.

**Objet : Domaine et Patrimoine : Actes de gestion du domaine public (3.5.2) :
Redevance pour occupation provisoire du domaine public par GRDF**

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 Mars 2015.

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal du décret n°2015-334 du 25 Mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public.

Il propose aux membres du Conseil Municipal :

➤ de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0.35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.

➤ que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

- **Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide:**

➤ **D'ADOPTER** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

Objet : Institutions et Vie Politique : Fonctionnement des assemblées (5.2) : Adhésion au PETR du Val de Lorraine

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Grand Couronné, lors de son conseil communautaire du 9 décembre 2015, a souhaité adhérer au PETR du Val de Lorraine.

Cette adhésion est conditionnée à la fusion de la Communauté de Communes du Grand Couronné avec la Communauté de Communes de Seille et Mauchère.

Il est précisé que cette décision doit être soumise à l'avis des Conseils municipaux de chacune des communes adhérentes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide:

Vu l'article L5211.20 du CGCT

➤ **D'EMETTRE** un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes, au PETR du Val de Lorraine.

Objet : Finances Locales : Décisions budgétaires (7.1) : Dotation de compensation 2016

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Grand Couronné, lors de son conseil communautaire du 9 décembre 2015, a souhaité modifier l'attribution de compensation versée aux communes à compter de 2016.

Il précise que cette modification d'attribution est soumise à l'approbation des Conseils municipaux de chacune des communes adhérentes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide:

➤ **D'APPROUVER** la nouvelle attribution de compensation votée par le conseil communautaire en date du 9 décembre 2015.

Objet : Commande publique : autres contrats (1.4) : vente de matériel

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la proposition d'achat de tables, par AUCHAN. Le Maire rappelle que ce matériel ne sert plus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide:

➤ **DE FIXER** le prix de vente à 600 €,

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à sortir le matériel de l'inventaire,

➤ **D'ACCEPTER** la vente de 15 tables.

Objet : Institutions et Vie Politique : Désignation des représentants (5.3) : délégations aux syndicats intercommunaux

Suite à la délibération en date du 11 avril 2014, Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite à la démission de Madame Catherine COISNE au Syndicat Scolaire de 1^{er} cycle, il y a lieu de nommer un nouveau délégué.

Monsieur le Maire propose la candidature de Corinne RIPPA MADONNA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide:

➤ **D'APPROUVER** la candidature de Corinne RIPPA MADONNA.

Objet : Finances Locales : Décisions budgétaires (7.1) : Compte administratif 2015-Budget communal

Sous la Présidence de Henri-Philippe GUIMONT, Maire, s'effectue la lecture du Compte Administratif de l'année 2015. Monsieur LEMONNIER, conseiller municipal et doyen d'âge, préside la séance lorsque Monsieur GUIMONT, maire de Champenoux, quitte l'assemblée avant le vote du compte administratif 2015.

Reports de l'exercice 2014		Dépenses	Recettes
	Fonctionnement (002)		
Investissement (001)		149 275,47 €	

Résultat de l'exercice 2015		Dépenses	Recettes
	Fonctionnement	516 142,85 €	593 325,23 €
Investissement	465 997,12 €	704 740,58 €	
Résultat cumulé		Dépenses	Recettes
	Fonctionnement	516 142,85 €	969 451,24 €
Investissement	615 272,59 €	704 740,58 €	
TOTAL CUMULE		1 131 415,44 €	1 674 191,82 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide:

➤ **D'APPROUVER** le Compte Administratif de l'exercice 2015 qui est en tout point de forme conforme au Compte de Gestion du Trésorier Principal.

Objet : Finances locales : Décisions budgétaires (7.1) : Compte de gestion 2015 - M14

Le Compte de Gestion pour l'année 2015, dressé par le Trésorier Principal, est conforme au Compte Administratif 2015 de la Commune. Il n'appelle ni réserve, ni observation de la part des Membres du Conseil Municipal.

Objet : Finances Locales : Décisions budgétaires (7.1) : Affectation du résultat - M14

Reports de l'exercice 2014		Dépenses	Recettes
	Fonctionnement (002)		
Investissement (001)		- 149 275,47 €	

Résultat de l'exercice 2015		Dépenses	Recettes
	Fonctionnement	-516 142,85 €	+593 325,23 €
Investissement	-465 997,12 €	+704 740,58 €	

Les membres du Conseil Municipal décident d'affecter la somme de **453 308,39 €** issu du résultat de fonctionnement 2015 au compte 002 excédent de fonctionnement au budget primitif 2016.

Les membres du Conseil Municipal décident d'affecter la somme de **89 467,99 €** au compte 001 (dépenses d'investissement), excédent d'investissement au BP 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide:

➤ **D'APPROUVER** l'affectation du résultat 2015.

Objet : Finances Locales Fiscalité: Vote des taux d'impositions (7.2.1) : Vote des taxes

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux des trois taxes locales pour l'année 2016.

Monsieur le Maire expose donc les taux 2016, décomposés comme suit :

TAUX	ANNEE 2015	ANNEE 2016
Taxe d'habitation	11,40 %	11,40 %
Taxe foncière	12,67 %	12,67 %
Foncier non bâti	28,30 %	28,30 %

Amenant un produit fiscal attendu de 274 821 € pour l'année 2016 (257 158 € en 2015).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide:

- **D'APPROUVER** à l'unanimité des membres présents les propositions du Maire,
- **DE NE PAS AUGMENTER** les taux des taxes pour l'année 2016.

Objet : Finances Locales : Décisions Budgétaires (7.1) : Budget communal 2016 – M14

Monsieur le Maire expose le projet de Budget élaboré par la Commission Finances au Conseil Municipal, qui se décompose comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 043 436,39 €	1 043 436,39 €
Section d'investissement	866 865,01 €	866 865,01 €
TOTAL	1 910 301,40 €	1 910 301,40 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide:

- **D'APPROUVER** le Budget Communal – M 14 de l'année 2016.

Objet : Commandes publiques : autres contrats (1.4) : Programme de travaux 2016

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, le programme de travaux de l'année 2016, sur la forêt de Champenoux. Monsieur Le Maire explique que chaque année l'ONF indique à la Commune les actions à mener pour assurer une gestion durable de la forêt et qui correspond à la mise en œuvre de l'aménagement forestier. Ce programme a pour objectif d'informer la Commune des travaux nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par l'aménagement forestier et plus largement pour contribuer à la mise en œuvre de la politique forestière.

Les travaux proposés par l'ONF pour l'année 2016, sont des travaux sylvicoles:

- Dégagement manuel des régénérations naturelles et ouverture de cloisonnement sylvicole au chenillard dans peuplement de plus de 3 m sur la parcelle 39.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide:

➤ **D'APPROUVER** la programmation des travaux sylvicoles pour l'année 2016 ;

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Objet : Subventions : Subventions inférieures à 23 000 euros (7.5.2.) : Aménagements aux abords de l'église et rue du Général de Castelnau

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'aménagements paysagés aux abords de l'église et rue du Général de Castelnau et le coût de ces travaux, décomposés comme suit :

- **Aménagements paysagés aux abords de l'église et rue du Général de Castelnau :**
 - Montant : 43 075 € HT (soit 51 690,60 € TTC)

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Régional de Lorraine pour l'obtention d'une subvention pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide:

➤ **D'ACCEPTER** les propositions du Maire,

➤ **DE SOLLICITER** le Conseil Régional de Lorraine pour l'attribution d'une subvention sur l'année 2015,

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne suite de cette opération.

Objet : Institutions et Vie politique : Délégations de signature (5.5) :

Selon l'article L.2122-22, 25° du Code Général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire peut, sur délégation du Conseil Municipal, « Demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide:

➤ **DE DONNER** au maire la délégation suivante : Demander à l'Etat ou à d'autres collectivités (Sénat, Assemblée Nationale, Conseil Départemental, Conseil Régional, SDE54, Europe, Agence de l'eau, Préfecture ou tout autre organisme proposant des subventions à destination des collectivités territoriales), l'attribution de subventions (telles que Dotation de Solidarité, Dotation de Transition, Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, subventions parlementaires, subventions R1 et R2, subventions d'équipement ou toute autre subvention qui pourrait exister ou venir à être créée à destination des collectivités territoriales).

Ordre du Jour :

- Redevance pour occupation provisoire du domaine public par GRDF
- Adhésion au PETR Val de Lorraine
- Dotation de compensation 2016
- Vente de matériel
- Nomination d'un nouveau délégué au SIS 1^{er} cycle
- Vote du compte administratif 2015
- Adoption du compte de gestion 2015
- Affectation du résultat 2015
- Vote des taux d'imposition 2016
- Vote du budget primitif 2016
- Programme de travaux sylvicoles 2016
- Demande de subvention au Conseil Régional de Lorraine
- Délégation au Maire

H.P.GUIMONT, Maire	Roger PREVOST	Christian GUILLAUME	M.C.MONCHABLON
Corinne GENIN	Bernard LEMONNIER	Serge FEGER	Catherine COISNE
Corinne RIPPA MADONNA	Philippe GERARDOT	Claire CARTAUX	Karine FELIX
Thierry VERMEIL DE CONCHARD	Stéphanie DIDIERJEAN	Cédric LOTH	